

Contrat de comptes connectés Stripe

Contrat de comptes connectés Stripe

Dernière modification : 18 novembre 2025

Le présent Contrat de comptes connectés Stripe (« **Contrat de comptes connectés** ») régit l'utilisation des Services Stripe Connect par les Comptes connectés et décrit comment les Comptes connectés et leurs fournisseurs de plateformes tierces peuvent utiliser les Services Stripe Connect. Le présent Contrat de comptes connectés constitue un accord juridique entre vous ou l'entité que vous représentez (« **Utilisateur** ») et l'entité Stripe applicable précisée dans la Section 12 (Définitions) du Contrat d'utilisation du service Stripe (« **Stripe** »). Le présent Contrat de comptes connectés régit les droits et obligations de l'Utilisateur lorsque le Compte Stripe de l'Utilisateur est enregistré auprès d'un fournisseur de plateforme tiers utilisant les Services Stripe Connect (« **Plateforme Stripe Connect** »). Le Contrat d'utilisation du service Stripe est incorporé dans le présent Contrat de comptes connectés par cette référence. Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent Contrat de comptes connectés ont la même signification que celle qui leur est donnée dans le Contrat d'utilisation du service Stripe. En cas de conflit entre le Contrat d'utilisation du service Stripe et le présent Contrat de comptes connectés concernant l'utilisation par l'Utilisateur des Services Stripe Connect, le présent Contrat de comptes connectés prévaudra.

1. Compte Stripe de l'Utilisateur.

Les Plateformes Stripe Connect peuvent aider l'Utilisateur à utiliser les Services. Une Plateforme Stripe Connect peut aider l'Utilisateur à créer son Compte Stripe ou à inscrire son Compte Stripe existant auprès de la Plateforme Stripe Connect. Une Plateforme Stripe Connect peut mener une Activité au nom de l'Utilisateur et agir en tant que contrôleur de données pour charger Stripe de traiter les Données de l'Utilisateur (telles que définies ci-dessous), tant qu'elle le fait conformément au Contrat du fournisseur de plateforme de l'Utilisateur. L'Activité peut être soumise, initiée ou réalisée à travers le Dashboard Stripe ou à travers l'API Stripe, et ceci inclut la communication d'informations sur les Transactions (le cas échéant), ainsi que d'autres fonctionnalités telles que décrites dans la Documentation. Une Plateforme Stripe Connect peut limiter la capacité de l'Utilisateur à (a) résilier l'accès de la Plateforme Stripe Connect au Compte Stripe de l'Utilisateur; et (b) visualiser, accéder ou activer certains Services. L'Utilisateur doit lire attentivement le Contrat du Fournisseur de Plateforme de l'Utilisateur pour comprendre la nature des Services de la Plateforme et l'Activité qu'une Plateforme Stripe Connect peut mener au nom de l'Utilisateur. Stripe n'est pas une Plateforme Stripe Connect et fournit uniquement les Services décrits dans le présent Contrat de comptes connectés et dans le Contrat d'utilisation du service Stripe.

2. Responsabilités de l'Utilisateur.

L'Utilisateur doit s'assurer que toutes les informations qu'il fournit à Stripe directement ou par l'intermédiaire d'une Plateforme Stripe Connect sont exactes et complètes. L'Utilisateur est seul responsable, et Stripe décline toute responsabilité pour la fourniture des biens et services vendus aux Clients de l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation des Services par l'Utilisateur, et pour toutes les obligations que l'Utilisateur peut avoir envers ses Clients.

3. Dashboard Stripe.

En fonction de la manière dont la Plateforme Stripe Connect a mis en œuvre les Services Stripe Connect, l'Utilisateur peut être en mesure de gérer directement son Compte Stripe au moyen du Dashboard Stripe. Si l'Utilisateur a accès au Dashboard Stripe, il est responsable de toutes les actions effectuées sur son Compte Stripe par l'intermédiaire du Dashboard Stripe. Si l'Utilisateur n'a pas accès au Dashboard Stripe, l'Utilisateur doit contacter la Plateforme Stripe Connect s'il a besoin d'assistance ou s'il a des questions relatives aux Services, au présent Contrat de comptes connectés ou au Contrat d'utilisation du service Stripe.

4. Relation avec les plateformes Stripe Connect.

4.1 Données de l'Utilisateur.

(a) *Mode d'emploi.* L'Utilisateur demande à Stripe de (a) partager toutes les données qu'il collecte concernant l'Utilisateur et l'Activité sur le Compte Stripe de l'Utilisateur (« **Données de l'Utilisateur** ») avec les Plateformes Stripe Connect de l'Utilisateur dans la mesure du nécessaire, pour fournir à l'Utilisateur les Services Stripe Connect et les Services de la Plateforme; et (b) de traiter les Données de l'Utilisateur comme décrit dans le présent Contrat de comptes connectés et la Politique de Confidentialité de Stripe. Les Données de l'Utilisateur comprennent :

(i) les données personnelles de l'Utilisateur et celles de ses représentants, employés, sous-traitants et agents;

(ii) les données personnelles des clients de l'Utilisateur;

(iii) les données relatives à l'activité de tout compte Stripe que l'Utilisateur a enregistré auprès d'une plateforme Stripe Connect;

(iv) les données relatives aux transactions; et

(v) les résultats des modèles de fraude et de risque Stripe.

(b) *Partage des données.* L'Utilisateur reconnaît que les Plateformes Stripe Connect peuvent partager les Données de l'Utilisateur avec Stripe.

(c) *Avis et consentements.* L'Utilisateur doit fournir tous les avis et obtenir tous les droits et consentements nécessaires pour permettre à Stripe de collecter, d'utiliser, de conserver et de divulguer légalement ces Données Personnelles comme décrit dans le présent Contrat de comptes connectés, le Contrat d'utilisation du service Stripe et la Politique de Confidentialité de Stripe, dans la mesure où l'Utilisateur fournit des Données Personnelles à Stripe ou demande à Stripe de collecter des Données Personnelles.

4.2 Tarifs et frais.

Les Frais standard de Stripe pour les Services sont affichés sur la Page de tarification de Stripe; mais Stripe peut avoir convenu de Frais avec une Plateforme Stripe Connect qui sont différents de ces Frais. Les Frais de Stripe seront soit communiqués à l'Utilisateur séparément, soit consolidés avec les frais des Services de la Plateforme. Stripe ne contrôle pas et n'est pas responsable des frais imposés par une Plateforme Stripe Connect, ce qui doit être précisé à l'Utilisateur dans le Contrat du Fournisseur de Plateforme de l'Utilisateur. À la demande de la Plateforme Stripe Connect, Stripe peut déduire du solde du Compte Stripe de l'Utilisateur à la fois les Frais de Stripe et les frais pour les Services de la Plateforme que la Plateforme Stripe Connect précise à Stripe.

5. Clause de non-responsabilité; Limitations de la responsabilité de Stripe.

Stripe n'est pas responsable et décline toute responsabilité découlant de ou liée :

(a) aux actes ou omissions de toute plateforme Stripe Connect dans la fourniture de services à l'Utilisateur ou aux clients de l'Utilisateur, ou le non-respect par toute plateforme Stripe Connect des conditions du Contrat de fourniture de plateforme de l'Utilisateur;

(b) aux obligations de l'Utilisateur à l'égard de ses clients (y compris la description et la livraison correctes des biens ou services vendus aux clients de l'Utilisateur); ou

(c) au respect par l'Utilisateur des lois et des obligations liées à la fourniture par l'Utilisateur de biens ou de services aux clients de l'Utilisateur, y compris toute obligation de fournir un service à la clientèle, de notifier et de traiter les remboursements ou les plaintes des consommateurs, de fournir des reçus, d'enregistrer l'entité juridique de l'Utilisateur, et d'autres actions non liées aux services.

Cette section s'ajoute et ne limite pas les dispositions du Contrat d'utilisation du service Stripe qui rejettent ou limitent la responsabilité de Stripe.

6. Autres conditions juridiques générales.

6.1 Durée, résiliation et effets de la résiliation.

(a) *Durée et résiliation.* La durée du présent Contrat de comptes connectés commence lorsque l'Utilisateur inscrit son Compte Stripe auprès d'une Plateforme Stripe Connect et se poursuit jusqu'à ce que l'Utilisateur ou Stripe résilie le présent Contrat de comptes connectés en vertu de la présente Section. L'Utilisateur peut résilier le présent Contrat de comptes connectés (i) en fermant son Compte Stripe ou (ii) en déconnectant son Compte Stripe de toutes les Plateformes Stripe Connect. Si, après la résiliation, l'Utilisateur enregistre à nouveau son Compte Stripe auprès d'une Plateforme Stripe Connect, le présent Contrat s'appliquera à compter de la date à laquelle l'Utilisateur enregistre à nouveau son Compte Stripe auprès d'une Plateforme Stripe Connect. Stripe peut résilier le présent Contrat de comptes connectés à tout temps et pour quelque raison que ce soit en notifiant l'Utilisateur.

(b) *Effets de la résiliation.* La résiliation de cet Contrat de comptes connectés ne résilie pas immédiatement le Contrat d'utilisation du service Stripe. Stripe et l'Utilisateur ne peuvent résilier le Contrat d'utilisation du service Stripe que conformément à ses termes. Le présent Contrat de comptes connectés sera automatiquement résilié si le Contrat d'utilisation du service Stripe est résilié.

6.2 Contrat d'utilisation du service Stripe – Version.

La version de le Contrat d'utilisation du service Stripe incorporée dans le présent Contrat de comptes connectés est la version qui s'applique au Pays du Compte Stripe de l'Utilisateur.

7. Non-applicabilité.

Les Plateformes Stripe Connect peuvent également utiliser Stripe Connect pour demander à Stripe d'envoyer des fonds à des comptes connectés en dehors des solutions de paiement Stripe. Ces transferts de fonds ne sont pas associés à des paiements qu'une Plateforme Stripe Connect collecte pour le compte de l'Utilisateur en utilisant les services Stripe. Si l'Utilisateur reçoit des fonds de cette nature, il n'utilise pas les services Stripe et le présent Contrat de comptes connectés ne s'applique pas à lui. En outre, l'Utilisateur doit contacter la Plateforme Stripe Connect, et non Stripe, pour toute question concernant l'état de ces fonds.

8. Définitions clés.

Les termes suivants sont définis dans le Contrat d'utilisation du service Stripe, mais sont répétés ci-dessous pour la commodité de l'Utilisateur (l'Utilisateur est un Utilisateur de la Plateforme et un Compte connecté tel que le Contrat d'utilisation du service Stripe définit ces termes) :

« **Activité** » désigne toute action entreprise sur ou en relation avec un Compte connecté qu'une Plateforme Stripe Connect ou un Compte connecté initie, soumet ou exécute, soit par le biais de la Technologie Stripe, soit par le biais des Services Stripe Connect, y compris la communication concernant les Services relatifs à ce Compte connecté.

« **Services de la Plateforme** » désigne les produits et services que les Utilisateurs de la Plateforme reçoivent d'une Plateforme Stripe Connect, que des frais soient facturés ou non (par exemple, développement Web, assistance à la clientèle ou services d'hébergement).

« **Contrat de fournisseur de plateforme** » désigne, pour chaque compte connecté, l'ensemble des accords qu'une plateforme Stripe Connect a conclus avec ce compte connecté.